

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'approbation du
Pacte de Destination Alsace 2019**

Rapport n° CP/2019/243

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Conformément aux Accords de Matignon signés le 29 octobre 2018, la Collectivité Européenne d'Alsace a vocation à coordonner la politique du tourisme sur son territoire en lien avec les autres collectivités et les acteurs du secteur. Elle animera à ce titre la Destination Alsace du Schéma Régional du Tourisme. Cette coordination entre collectivités s'exercera dans le cadre d'une gouvernance politique et technique commune, en cohérence avec le schéma régional, au sein d'Alsace Destination Tourisme.

Le projet de convention 2019 joint en annexe définit les objectifs et les engagements réciproques des parties pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du Pacte, dont la finalité est de renforcer l'attractivité touristique de la Destination Alsace.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Département de décider d'approuver les termes du Pacte de Destination Alsace 2019.

A la suite de l'adoption du Schéma Régional de Développement du Tourisme 2018 – 2023, la Région Grand Est souhaite mettre en place des "Pactes de Destination" avec les cinq Destinations retenues dans son schéma : l'Alsace, les Ardennes, la Champagne, la Lorraine et les Vosges.

Le périmètre de la Destination Alsace correspond au périmètre des deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et préfigure de la Collectivité Européenne d'Alsace qui sera créée au 1^{er} janvier 2021.

Le projet de convention 2019, ci-joint, définit les objectifs et les engagements réciproques des parties pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du Pacte, dont la finalité est de renforcer l'attractivité touristique de la Destination Alsace.

La présente convention serait conclue pour une durée d'un an, jusqu'au 30 juin 2020.

Les signataires de cette convention 2019 sont les suivants : la Région Grand Est, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, Alsace Destination Tourisme, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Strasbourg, l'Office de Tourisme de Strasbourg, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région, le Parc du Petit Prince, le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, la Cité du Train de Mulhouse, la Cité de l'Automobile de Mulhouse, l'Ecomusée d'Alsace, Convention Bureau de Strasbourg.

Chaque année, est décidé un plan d'actions et de financement prévisionnel concerté avec l'ensemble des acteurs touristiques de la Destination.

Les actions définies dans le présent Pacte feront l'objet d'un financement de l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est, abondé par la Région Grand Est, à hauteur de 50 %, plafonné à 500 K€ pour 2019. Les 50 % restant seront cofinancés par les partenaires du Pacte.

Deux grands types d'actions seront soutenus dans le cadre des Pactes de destination : des actions de communication et de marketing (portail de destination, gestion de la relation client, animation de la marque de destination, magazine de destination, etc.).

Ces orientations et actions devront être cohérentes avec la Stratégie d'Innovation et de Développement Tourisme de l'Alsace 2017-2021, arrêtée par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Associée à la constitution de cette stratégie, la Région a retenu, dans son Schéma, des filières signatures ajustées à celles de la stratégie précitée.

Conformément aux Accords de Matignon signés le 29 octobre 2018, la Collectivité Européenne d'Alsace a vocation à coordonner la politique du tourisme sur son territoire en lien avec les autres collectivités et les acteurs du secteur. Elle animera à ce titre la Destination Alsace du Schéma Régional du Tourisme. Cette coordination entre collectivités s'exercera dans le cadre d'une gouvernance politique et technique commune, en cohérence avec le schéma régional, au sein d'Alsace Destination Tourisme.

D'ores et déjà, pour 2019, en préfiguration de la CEA, le Pacte de Destination Alsace sera co-gouverné par les 2 Agences : l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et Alsace Destination Tourisme.

De plus, selon les principes arrêtés dans le Schéma Régional du Tourisme du Grand Est, il est constitué pour chaque Pacte, un comité local de destination avec deux instances :

- Le comité stratégique local de destination, composé des élus des collectivités et les partenaires privés signataires du Pacte, décide de la stratégie à mettre en œuvre. En 2019, il sera co-présidé par le Président du Conseil Régional ou son représentant et par un représentant d'un membre du comité stratégique de destination ;
- Le comité technique local de destination, co-piloté par l'ART et ADT, réunira les techniciens représentant les parties.

Le plan d'actions et de financement 2019

Trois actions sont proposées pour l'année 2019, avec un budget prévisionnel de 1 million d'euros, étant précisé que l'intervention financière de l'ARTGE est plafonnée à 500 K€.

L'action première s'appuie sur une offre pilier du territoire "Noël en Alsace" qui consiste à créer un évènementiel à New-York, sur la thématique du Noël alsacien. Il doit aussi mettre en lumière les autres points forts du tourisme alsacien et à toutes les saisons. Cette action est construite en partenariat avec la Ville de Strasbourg et l'Office de Tourisme de Strasbourg, l'Eurométropole, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération et Alsace Destination Tourisme.

Le projet proposé pour le volet 2 s'appuie sur une offre "famille", sur un territoire riche en tourisme ludique, récréatif, pédagogique et culturel. Il va s'attacher à valoriser le tourisme expérientiel et récréatif de la destination du Sud Alsace auprès d'une clientèle familiale dans le Grand Est, en France de proximité, en Suisse de proximité et en Allemagne. Les partenaires de cette action sont Mulhouse Alsace Agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse, le Parc du Petit Prince, le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, la Cité du Train de Mulhouse, la Cité de l'Automobile de Mulhouse et l'Ecomusée d'Alsace.

L'action du volet 3 s'appuie sur une stratégie d'influence digitale et d'image en poursuivant le travail entrepris en 2018 par ADT en collaboration avec l'ARTGE et l'ensemble des Offices de Tourisme alsaciens sur la ligne éditoriale de la Destination Alsace. Il consiste à produire du contenu à forte valeur ajoutée autour d'expériences « piliers » du territoire, en enrichissant la plate-forme *visit.alsace* de contenu expérientiel à destination de tous les publics, locaux, nationaux et internationaux, pour favoriser la e-réputation de la Destination Alsace.

Année 2019	Budget souhaité	Financement régional	Co-financeurs	Pilote
VOLET I Marchés Lointains (Etats-Unis) "Evénementiel Noël en Alsace à New-York"	706 000 €	353 000 €	TOTAL 353 000 € Ville de Strasbourg et Office de Tourisme de Strasbourg, Eurométropole (218 000 €) Ville de Colmar, Colmar Agglomération (50 000 €) Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (75 000 €) Alsace Destination Tourisme (10 000 €)	ARTGE
Volet II Marchés de Proximité (F, D, CH) "Campagne de Communication Famille Sud Alsace"	164 000 €	82 000 €	TOTAL : 82 000 € Mulhouse Alsace Agglomération (12 000 €) Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse, Parc du Petit Prince, Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, Cité du Train de Mulhouse, Cité de l'Automobile de Mulhouse, Ecomusée d'Alsace (70 000 €)	M2A
Volet III Stratégie d'influence digitale & Marketing de Contenu	130 000 €	65 000 €	TOTAL : 65 000 € Alsace Destination Tourisme (65 000 €)	ADT

La Région Grand Est et l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est associeront les Départements et Alsace Destination Tourisme à l'élaboration du Pacte de Destination 2020.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'approuver les termes du projet du Pacte de Destination Alsace 2019 conclu entre le Département, la Région Grand Est et les autres signataires.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable le 20 juin 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- les termes du projet de Pacte de Destination Alsace 2019 ci-joint à la présente délibération visant à renforcer l'attractivité touristique de la Destination Alsace ;

- la participation du Département du Bas-Rhin à un plan d'actions annuel élaboré avec les partenaires privés et institutionnels de la Destination Alsace.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ce Pacte.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY